

Réunion CPPNI presse en régions du 10 octobre 2019

LE PAS SUSPENDU DE LA CIGOGNE...

Étaient présents :

Pour la délégation patronale : Mme Carole LABARTHE (PHR), Mme Marie MOURAT (PQR), Mme Valérie NOËL (PQR), Mme Josiane PELLE (PHR), M. Philippe BIENAIME (PQR), M. Yves BONNEFOY (PQR), M. David DEFFAINS (PHR) et M. Bruno HOCQUART de TURTOT (PHR).

Pour la délégation Filpac CGT : Véronique PICAUVET, Valérie ROURE, Damien DHONT, Pascal FIATTE, Marc JARNOUX, Pascal LE BOULC'H.

La réunion, qui rassemblait ce jour les délégations patronale et salariales pour l'élaboration d'une nouvelle convention collective presse unifiée, n'a pas vraiment abordé le fond du sujet.

Le débat s'est engagé sur le contenu du préambule à la future convention que la Commission sociale PQR-PQD-PHR a transmis 48 heures avant la réunion aux représentants des salarié-e-s. Ce texte reprend les poncifs habituels du langage patronal : les salariés de la presse doivent être « *agiles et adaptés* » pour répondre aux « *enjeux économiques* » actuels et aux « *défis de compétitivité* » le tout s'accompagnant d'une « *maîtrise des coûts* ». Compte tenu du délai trop court de transmission de ce projet, il a été convenu qu'une version à dimension sociale sera proposée très prochainement par notre organisation syndicale.

Concernant l'élaboration d'une nouvelle convention collective presse unifiée et étendue, les éditeurs font remarquer que la Direction Générale du Travail s'impatiente devant le manque d'avancées significatives de cette négociation et considère que la « *deadline* » doit être fixée au 31 décembre prochain pour aboutir sur un cadre structuré. Au-delà de cette date, le risque de disqualification sera réel puisque les dispositions légales ne seront pas remplies.

La partie patronale a donc souhaité revoir le calendrier et des réunions supplémentaires ont été fixées avant la fin de l'année.

La Filpac CGT a suggéré d'avancer sur les sujets non bloquants tout en structurant une méthodologie et une architecture qui permettront de gagner en efficacité sur les autres thèmes.

Valérie NOËL propose de travailler d'abord sur le préambule qui devra identifier les grands thèmes directeurs. Selon elle, un accord ne sera pas difficile à trouver sur certains sujets, mais il faudra aussi aborder les moins consensuels sans tarder. La Commission sociale souligne qu'elle partage totalement la volonté de la CGT de corriger les inégalités de rémunération entre les hommes et les femmes et de renforcer la lutte contre toutes les discriminations. Pour elle, il s'agit d'effectuer un simple « cadrage politique ». Dans ce cas, pourquoi le préambule qu'elle soumet est-il surtout axé sur l'aspect économique ? La réponse a été claire : « *Parce qu'il est impossible de différencier l'aspect social du contexte économique...* » CQFD.

La Filpac CGT a fait remarquer que la future convention collective n'a pas vocation à régler les problèmes économiques des entreprises et que leurs problèmes internes ainsi que leurs stratégies propres ne peuvent être réglés par cette négociation. Pour notre délégation, il n'est pas question d'instaurer une convention collective qui avantagerait un type de presse au détriment d'un autre. Tout en gardant un socle commun conséquent en son sein pour toutes les formes de presse, cette nouvelle convention se devra de prendre en compte les différences structurelles existantes entre les presses quotidiennes et hebdomadaires régionales.

Réponse des représentants des Éditeurs : « *Comment ajuster la convention collective pour l'adapter aux réalités du contexte actuel ?* » Cela en dit long sur l'importance qu'ils accordent à l'aspect social et au maintien des acquis des salarié·e·s de la presse...

Prochaine réunion le 16 octobre prochain. Les thèmes prévus pour être abordés sont : la finalisation du préambule, une partie du volet concernant le « Temps de travail » : les CDD et les temps partiels, ainsi que le droit à la déconnexion et le télétravail.

Montreuil, le 12 octobre 2019